



PUY-DE-DÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2023-045

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2023

Sommaire

63_DDCS_Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme / DDCS

63-2023-04-05-00002 - Décision DREETS portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail DDETS (7 pages)

Page 4

63_DDFIP_Direction Départementale des Finances Publiques /

63-2023-02-16-00002 - Convention de délégation entre la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Eure et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (4 pages)

Page 12

63-2023-02-22-00083 - Convention de délégation entre la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Drôme et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (4 pages)

Page 17

63-2023-04-07-00001 - Convention de délégation entre la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Finistère et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (4 pages)

Page 22

63-2023-03-17-00003 - Convention de délégation entre la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy de Dôme et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (4 pages)

Page 27

63-2023-03-31-00004 - Convention de délégation entre la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du VAR et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (4 pages)

Page 32

63-2023-03-15-00004 - Convention de délégation entre la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de région Hauts de France et la direction départementale des finances publiques du Puy de Dôme (4 pages)

Page 37

63-2023-04-11-00001 - Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle Etat et Expertises DS-P2E n°2013-10 (4 pages)

Page 42

63-2023-04-11-00003 - Décision portant délégation de signature certains collaborateurs pour exercer les missions domaniales relevant des compétences propres du DDFIP DS-Mission domaniales-DDFIP n°2023-08 (4 pages)

Page 47

63-2023-04-11-00007 - Subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes DS-Mission domaniales-Subdélégation GPP 03 n°2023-04 (2 pages)

Page 52

| | |
|--|----------|
| 63-2023-04-11-00006 - Subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes DS-Mission domaniales-Subdélégation GPP 15 n°2023-05 (2 pages) | Page 55 |
| 63-2023-04-11-00005 - Subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes DS-Mission domaniales-Subdélégation GPP 43 n°2023-06 (2 pages) | Page 58 |
| 63-2023-04-11-00004 - Subdélégation de signature en matière de gestion des successions vacantes DS-Mission domaniales-Subdélégation GPP n°2023-07 (2 pages) | Page 61 |
| 63-2023-04-11-00002 - Subdélégation de signature en matière domaniale DS-Mission domaniales-Subdélégation n°2023-09 (2 pages) | Page 64 |
| 63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme / Directeur | |
| 63-2023-04-05-00001 - Arrêté Préfectoral attribuant l'habilitation sanitaire à RONGIER Aurélie (2 pages) | Page 67 |
| 63_DDPP_Direction Départementale de la Protection des Populations du Puy-de-Dôme / Pole Sécurité Routière et Service Transport Prévention des Risques Routiers | |
| 63-2023-04-07-00002 - Ar DDPP-CCRF-2023-97-1 portant rappel, retrait et destruction des airbags de la marque HK design / modèle AirSRS (2 pages) | Page 70 |
| 63-2023-04-07-00003 - Arr n° DDPP/STPRR/2023-08-A89 Ouest (4 pages) | Page 73 |
| 63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Direction des Collectivités Territoriales | |
| 63-2023-03-30-00045 - arrêté préfectoral n°20230523 portant modification des statuts de la Communauté d agglomération « Riom Limagne et Volcans » (2 pages) | Page 78 |
| 63-2023-03-30-00044 - Arrêté préfectoral portant modification des statuts du syndicat intercommunal d aide et de soins à domicile des secteurs de Lezoux, Maringues et Vertaizon (2 pages) | Page 81 |
| 63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme / Sous-préfecture Ambert | |
| 63-2023-03-15-00003 - Arrêté SPA 2023-07 portant transfert à la commune de Saint Bonnet le Bourg de la section "des Farges". (4 pages) | Page 84 |
| 63-2023-04-04-00002 - Arrêté SPA 2023-08 portant transfert à la commune de Saillant de la section "commune de Saillant" (4 pages) | Page 89 |
| 63_UDDREAL_Unité départementale de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Puy-de-Dôme / | |
| 63-2023-03-30-00046 - Arrêté préfectoral du 30/03/2023 autorisant l'Université Clermont Auvergne à exploiter la chaufferie du campus des Cézeaux - commune d'Aubière (10 pages) | Page 94 |
| 84_ARS_Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes / | |
| 63-2022-12-23-00001 - Arrêté n°2022-09-0064 portant validation des tableaux prévisionnels de garde ambulancière de janvier à mars 2023 (2 pages) | Page 105 |

63_DDCS_Direction Départementale de la
Cohésion Sociale du Puy-de-Dôme

63-2023-04-05-00002

Décision DREETS portant affectation des agents
de contrôle dans les unités de contrôle de
l'inspection du travail DDETS



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail, et des solidarités
Auvergne Rhône-Alpes**

Lyon, le 05 avril 2023

DECISION DREETS/T/2023/17 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Puy-de-Dôme, et gestion des Intérima

La Directrice Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des Solidarités de la région AUVERGNE-RHÔNE-ALPES,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants,

Vu le décret n°2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 portant nomination sur l'emploi de directrice de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Auvergne-Rhône-Alpes de Madame Isabelle NOTTER,

Vu l'arrêté ministériel du 18 mars 2022 portant répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail en Auvergne Rhône Alpes,

Vu la décision de la DREETS/T/2022/32 du 28 juillet 2022 relative à la localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection dans la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme,

Vu la décision DREETS/T/2022/61 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Puy-de-Dôme, et gestion des intérima du 1^{er} décembre,

Sur proposition de la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme

DECIDE

Article 1 :

Sont nommés comme responsables des unités de contrôle de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy de Dôme :

- Unité de contrôle n°1 « généraliste »: Madame Estelle PARAYRE
- Unité de contrôle n°2 « à dominante »: Madame Laurence CASTILLON

Article 2 :

Sans préjudice des dispositions de l'article R8122-10-I du code du travail et conformément aux dispositions de l'article R8122-11 du code du travail, sont affectés dans les sections d'inspection de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy de Dôme les agents suivants :

1. Unité de contrôle n°1

- Section 1-1 : Madame Gwladys SIGURET, Inspectrice du Travail
- Section 1-2 : Monsieur Jean-Claude BALDO, Inspecteur du Travail
- Section 1-3 : VACANTE
- Section 1-4 : Madame Marion DIOUDONNAT, Inspectrice du Travail
- Section 1-5 : Madame Karine ROUX, Inspectrice du Travail
- Section-1-6 : Madame Karine RAYNAL, Inspectrice du Travail
- Section 1-7 : Monsieur Thierry VARIN, Inspecteur du Travail
- Section 1-8 : Madame Natacha LYDIE, Inspectrice du Travail
- Section 1-9 : Madame Héroïse NARIANA, Inspectrice du Travail
- Section 1-10 : Madame Sylvie CHASSAING, Inspectrice du Travail.

2. Unité de contrôle n°2

- Section 2-1 : Monsieur Antoine BREBION, Inspecteur du Travail
- Section 2-2 : Madame Anne MADELAINE, Inspectrice du Travail
- Section 2-3 : Monsieur Maxime MONIER, Inspecteur du Travail
- Section 2-4 : Madame Christine PELEGRY, Inspectrice du Travail
- Section 2-5 : Madame Aurélie DOLCEMASCOLO-CORRE, Inspectrice du Travail
- Section 2-6 : Madame Seyhan ROUDAIRE, Inspectrice du Travail
- Section 2-7 : Monsieur Ismael AGRECH, Inspecteur du Travail
- Section 2-8 : Madame Catherine RAVEL, Inspectrice du Travail
- Section 2-9 : Monsieur Gaétan CHAMBON, Inspecteur du Travail

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôles désignés à l'article 2, et sauf décision expresse définissant pour une durée déterminée une organisation de l'intérim particulière, l'intérim est organisé par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 1, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 2, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 3, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 4, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 5 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 6, ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 7 ou en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans les tableaux ci-après en intérim 8 ou s'agissant de l'unité de contrôle n°2, en cas d'absence et d'empêchement de ce dernier par l'agent de contrôle désigné dans le tableau ci-après en intérim 9.

Article 3-1 : Unité de contrôle n°1

| En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle | Intérim 1 de l'agent de contrôle | Interim 2 de l'agent de contrôle | Interim 3 de l'agent de contrôle | Interim 4 de l'agent de contrôle | Interim 5 de l'agent de contrôle | Interim 6 de l'agent de contrôle | Interim 7 de l'agent de contrôle | Interim 8 de l'agent de contrôle | Interim 9 de l'agent de contrôle |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| de la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 |
| de la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 |
| de la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 |
| de la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 |
| de la section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 |
| de la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 |
| de la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 |
| de la section 1-8 | De la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 |
| de la section 1-9 | De la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 |
| de la section 1-10 | De la section 1-1 | De la section 1-2 | De la section 1-3 | De la section 1-4 | De la Section 1-5 | De la section 1-6 | De la section 1-7 | De la section 1-8 | De la section 1-9 |

En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs du travail affectés au sein de l'unité de contrôle n°1 faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle de l'unité de contrôle n°2.

↓ Du fait de la vacance de la section 3 de l'unité de contrôle n°1, l'intérim est organisé selon les modalités suivantes :

Intérim de la section 3 de l'UC 1

| | | |
|--|--|--|
| <p> GRANDVAL JOB MARAT MARSAC-EN-LIVRADOIS MAYRES MEDEYROLLES LE MONESTIER NOVACELLES OLLIERGUES SAILLANT SAINT-ALYRE-D'ARLANC SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE SAINT-ANTHEME SAINT BONNET LE BOURG SAINT-BONNET-LE-CHASTEL SAINTE CATHERINE SAINT-CLEMENT-DE-VALORGUE SAINT-ELOY-LA-GLACIERE SAINT-FERREOL-DES-COTES SAINT-GERMAIN-L'HERM SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT SAINT JUST SAINT-MARTIN-DES-OLMES SAINT-PIERRE-LA-BOURLHONNE SAINT-ROMAIN SAINT SAUVEUR DE LASSAGNE SAUVESSANGES THIOLIERES TOURS-SUR-MEYMONT VALCIVIERES VERTOLAYE VIVEROLS </p> | | |
|--|--|--|

| <p> Une partie de l'ilot 2401- LE BREZET à Clermont-Ferrand délimité par COMMUNES </p> | <p> Compétences générales </p> | <p> Compétences spécifiques en matière de décision administrative </p> |
|---|---------------------------------------|---|
| <p> la rue du pré la reine (inclus), l'avenue Jean Mermoz (exclu), rue Louis Blériot (exclu), avenue du Brézet (de l'intersection avec rue Louis Blériot jusqu'à intersection avenue de l'agriculture (exclu), avenue de l'Agriculture (inclus), avenue Edouard Michelin jusqu'à l'intersection avec rue du pré la reine (inclus). </p> | <p> Marion DIOUDONNAT </p> | <p> Marion DIOUDONNAT Estelle PARAYRE </p> |

Le traitement des plans de retrait d'amiante sera fait par Thierry VARIN.

Article 3.2 : Unité de contrôle n°2

| En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent de contrôle | Interim 1 de l'agent de contrôle | Interim 2 de l'agent de contrôle | Interim 3 de l'agent de contrôle | Interim 4 de l'agent de contrôle | Interim 5 de l'agent de contrôle | Interim 6 de l'agent de contrôle | Interim 7 de l'agent de contrôle | Interim 8 de l'agent de contrôle |
|--|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|
| de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 |
| de la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 |
| de la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 |
| de la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 |
| de la section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 |
| de la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 |
| de la section 2-7 | De la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 |
| de la section 2-8 | De la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 |
| de la section 2-9 | de la section 2-1 | De la section 2-2 | De la section 2-3 | De la section 2-4 | De la Section 2-5 | De la section 2-6 | De la section 2-7 | De la section 2-8 |

En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs du travail, affectés au sein de l'unité de contrôle n°2 faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées ci-dessus, l'intérim est assuré par un agent de contrôle de l'unité de contrôle n°1.

↳ Du fait de l'absence longue durée de l'inspecteur du travail en charge de la section 7 de l'unité de contrôle n°2, l'intérim est organisé selon les modalités suivantes :

❖ Le Régime général : ilots 2101 – LA PLAINE-CHAMPRADEL- LES VERGNES – LA GAUTHIERE – REPUBLIQUE DE CLERMONT-FERRAND : Gaétan CHAMBON.

❖ Les communes : Transports : Catherine RAVEL.

↳ Lors de l'absence et/ou de l'empêchement de l'inspectrice en charge de la section 5 de l'unité de contrôle n°2, l'intérim est organisé selon les modalités suivantes :

| Communes | Compétences générales Compétences spécifiques en matière de décision administrative |
|----------------------------|--|
| AURIERES | Christine PELEGRY |
| AVEZE | Christine PELEGRY |
| AYDAT | Christine PELEGRY |
| BEAUMONT | Maxime MONIER |
| BOURBOULE (LA) | Christine PELEGRY |
| BOURG-LASTIC | Christine PELEGRY |
| BRIFFONS | Christine PELEGRY |
| CEYRAT | Maxime MONIER |
| COURNOLS | Christine PELEGRY |
| GELLES | CHRISTINE PELEGRY |
| HEUME-L'EGLISE | Christine PELEGRY |
| LAQUEUILLE | Christine PELEGRY |
| LASTIC | Christine PELEGRY |
| MESSEIX | Christine PELEGRY |
| MONT-DORE | Christine PELEGRY |
| MURAT-LE-QUAIRE | Christine PELEGRY |
| NEBOUZAT | Christine PELEGRY |
| ORCIVAL | Christine PELEGRY |
| PERPEZAT | Christine PELEGRY |
| ROCHFORT-MONTAGNE | Christine PELEGRY |
| ROMAGNAT | Antoine BREBION |
| SAINT-BONNET-PRES-ORCIVAL | Christine PELEGRY |
| SAINT-GENES-CHAMPANELLE | Christine PELEGRY |
| SAINT-GERMAIN-PRES-HERMENT | Christine PELEGRY |
| SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE | Christine PELEGRY |
| SAINT-PIERRE-ROCHE | Christine PELEGRY |
| SAINT-SAUVES-D'AUVERGNE | Christine PELEGRY |
| SAINT-SULPICE | Christine PELEGRY |
| SAULZET-LE-FROID | Christine PELEGRY |
| SAVENNES | Christine PELEGRY |
| SINGLES | Christine PELEGRY |
| TAUVES | Christine PELEGRY |
| TORTEBESSE | Christine PELEGRY |

| | |
|-------------------------------|-------------------|
| TOUR D'auvergne | Christine PELEGRY |
| VERNET-SAINTE-MARGUERITE (LE) | Christine PELEGRY |
| VERNINES | Christine PELEGRY |

La compétence pour les entreprises dont l'activité relève des BARRAGES sur le département du Puy De Dôme sera assurée par Aurélie DOLCEMASCOLO-CORRE et par Maxime MONIER.

Entreprises à structure complexe ENEDIS (ex ERDF), RTE (établissements et chantiers), EDF sur l'ensemble du département : Aurélie DOLCEMASCOLO-CORRE et Anne MADELAINE.

Article 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement des inspecteurs du travail, affectés en section d'inspection faisant obstacle à ce que l'intérim soit assuré selon les modalités fixées à l'article 3, l'intérim est assuré par Mme Laurence CASTILLON, responsable de l'unité de contrôle n°2 (à dominante), Mme Estelle PARAYRE, responsable de l'unité de contrôle n°1 (généraliste).

Article 5 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 8122-10 du code du travail, les agents mentionnés aux articles 1 et 2 participent lorsque l'action le rend nécessaire, aux actions d'inspection de la législation du travail sur le territoire de l'unité départementale à laquelle est rattachée l'unité de contrôle où ils sont affectés.

Article 6 :

La présente décision est applicable à compter de sa publication et la décision DREETS/T/2022/61 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle de l'inspection du travail de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du département du Puy-de-Dôme, et gestion des intérim du 1^{er} décembre 2022 est abrogée.

Article 7 :

La Directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Auvergne Rhône Alpes ainsi que la Directrice départementale de l'emploi, du travail et des solidarités du Puy-de-Dôme sont chargées de l'application de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département du Puy-de-Dôme.

La Directrice régionale

Isabelle NOTTER

63_DDFIP_Direction Départementale des
Finances Publiques

63-2023-02-16-00002

Convention de délégation entre la Direction
départementale de l'emploi, du travail et des
solidarités de l'Eure et la direction
départementale des finances publiques du Puy
de Dôme